



Bassin P-SJ-35B
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES
(Critères hydrauliques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Sous-bassins	
		A	B
Classification du cours d'eau (n. a.)	Secondaire 2e ordre (E1=100)	Tertiaire	Tertiaire
En amont de (n. a.)	P-SJ-33	A	-
En aval de (n. a.)	-	-	-
Zone (n. a.)	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (RM, Rapport de Sapaj)	(n. a.)	Établissements ruraux de la rue J. P. Kennedy (137)	-
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	7	-
Superficie drainante du bassin	m ²	255,218	80,403
Longueur du cours d'eau principal	m	813	215
Indice de forme $F = A / L^2$ (Sans unité)		0,39	1,93
Densité de drainage $Dd = ZL/A$ m ² /m ²		0,004028	0,002405
Pente moyenne de bassin m/km		25,0	20,0
Forme du réseau de drainage (n. a.)		linéaire	linéaire
Débit récurrence 2 ans Vs		977,0	1059,4
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaires	Pontage (S)	1,40	-
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaires	Pontage (S)	-	5,42
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaires	Pontage (S)	0,33	-
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaires	Pontage (S)	-	1,25
Importance relative globale	Pontage (10)	1,74	6,67
Protection (n. a.)		NON	NON

NOTE: LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN VERSANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉVALUE L'APPLICATION DE REZES STRICTES ET INCONTURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE SONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, SONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGAL AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCÈPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE, LES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON PROTÉGÉE
 - ZONE HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - PONTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	28/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MDDP	26/06/2006
-1-	ADJUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	REVISION	DATE

TEL. QUE CONSTRUIT	
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PERMIS	
APPROBATION	
PRÉLIMINAIRE	
EMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDIN HURENS & ASSOCIÉS INC.
INGÉNIEURS

225, GRANDE EST
RUE D'UNIONVILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC H3C 2K2

TEL: (514) 384-4220
FAX: (514) 384-6077
CORREIL: info@lhb.ca

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSINS P-SJ-35A ET P-SJ-35B

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL

PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER
VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, ing.
DATE: JUN 2005

ÉCHELLE: 1:2000
DOSSIER: M7416-00

No. DESSIN: 23 DE 23
REV: 5

Bassin P-SJ-35A
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES
(Critères hydrauliques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Sous-bassins				
		A	B	C	D	E
Classification du cours d'eau (n. a.)	Secondaire 1e ordre (E1=100)	Tertiaire	Tertiaire et Tertiaire 2ème ordre	Tertiaire	Tertiaire	Tertiaire
En amont de (n. a.)	P-SJ-33	A	-	A	-	-
En aval de (n. a.)	-	-	-	-	-	-
Zone (n. a.)	Urbaine	Urbaine	Urbaine et Péri-Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (RM, Rapport de Sapaj)	(n. a.)	Plaineau 31 Forêt de la rue Lamy (131)	Milieu humide central (129)	Côtière de l'ouest (128)	Plaineau du Nord-Ouest (130)	Plaineau du Nord-Est (132)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	10, 10 et 10	-	10	8, 12, 6, 10 et 6	-
Superficie drainante du bassin	m ²	1,248,991	157,074	205,918	87,948	271,778
Longueur du cours d'eau principal	m	1505	340	676	248	703
Indice de forme $F = A / L^2$ (Sans unité)		0,65	1,36	0,45	1,43	0,65
Densité de drainage $Dd = ZL/A$ m ² /m ²		0,002780	0,002165	0,003293	0,002920	0,002587
Pente moyenne de bassin m/km		29,5	4,7	29,2	50,0	41,1
Forme du réseau de drainage (n. a.)		linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire
Débit récurrence 2 ans Vs		2756,7	1334,6	851,4	114,2	347,9
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaires	Pontage (S)	3,95	-	-	-	-
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaires	Pontage (S)	-	2,42	1,54	0,21	0,63
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaires	Pontage (S)	1,31	-	-	-	-
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaires	Pontage (S)	-	0,97	0,69	0,10	0,48
Importance relative globale	Pontage (10)	5,26	3,39	2,23	0,31	1,12
Protection (n. a.)		OUI	NON	NON	NON	NON